

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### Séances du matin. — Le groupe des Républicains de gauche

Pour la centième fois au moins, plusieurs députés viennent de protester contre les incessantes séances tenues le matin au Palais-Bourbon. Il n'y a personne, expliquent-ils. Et leur indignation s'exaltait hier encore parce que fait qu'une assemblée très clairsemée venait de voter une convention avec une puissance étrangère, laquelle convention comportait un engagement de dépenses.

Il faut faire attention à ces murmures. L'opinion s'émeut de tant de plaintes et la voilà toute prête à se persuader que ses élus ne sont jamais là où ils devraient être. En quoi l'opinion publique n'est pas juste, d'ailleurs, il faut lui dire cette vérité qu'on la doit à tout le monde. Tel, qui demande à son député ou à son sénateur de faire des démarches dans les administrations publiques pour des faits qui l'intéressent lui-même ou qui intéressent sa commune, s'étonnera que député ou sénateur ne puisse être en même temps dans les ministères et dans le palais législatif où il siège. Il faudrait reconnaître cependant qu'un homme, même revêtu d'un mandat, n'a pas pour cela don d'ubiquité.

Mais il faut prendre l'opinion avec ses faiblesses parmi lesquelles est celle qui la rend sévère envers un pouvoir, parce qu'il est pouvoir. Les élus doivent donc, dans la mesure du possible, retirer à l'opinion tout prétexte de se plaindre. S'ils ne peuvent assister aux séances du matin, il faut supprimer les séances du matin. Faute de le faire, une réaction brutale conduirait un jour à des absurdités comme le vote personnel. Pour l'heure, il suffirait que députés et sénateurs assistassent assez nombreux aux séances pour ne pas les priver de toute autorité par une pratique trop constante de l'absentéisme. On arriverait ainsi à un peu près, à l'un de ces heureux à peu près dont l'homme sage sait se contenter.

Le nouveau groupe des républicains de gauche — ne pas confondre avec la Fédération — vient de publier un manifeste dont il n'est pas exagéré de dire qu'il est excellent. En traits larges et nets, indiquant ainsi sa résolution de se situer franchement, il blâme une certaine politique faite en ces dernières années ainsi que plusieurs initiatives du même genre qui sont d'hier. Les vœux des membres du groupe vont à « un gouvernement qui pourra vivre et agir sans rechercher des concours et des suffrages suspects ». Cela dirait tout, si le manifeste n'avait trouvé le moyen de tout mieux dire encore en affirmant sa volonté de reprendre la politique d'entente et d'union à gauche, instaurée par Waldeck-Rousseau il y a près de quinze ans.

Les républicains qui s'expriment ainsi sont de ceux-là dont on est accoutumé de dire que bien qu'étant des républicains modérés ils ne sont pas modérément républicains. C'est exact.

Et voilà qu'ayant passé la revue des réformes, ils distinguent aisément celles qu'ils souhaitent tout également souhaitées par la majorité des radicaux, leurs voisins. « Poursuivre l'œuvre de libération de l'Etat laïque et de neutralité religieuse sans rien céder des conquêtes déjà faites... respect du suffrage universel (dans le sens de pas de réforme électorale imposée par la réaction)... exiger résolument la réforme de notre système fiscal avec des impôts correspondant plus exactement aux revenus de chacun ». Mais ce programme-là, c'est le nôtre. Il ne convient donc pas de soutenir qu'il soit plus particulièrement le programme de tel ou tel groupe. Mieux vaut enregistrer qu'il est celui de tous les vrais républicains et espérer que tous les républicains unis le réaliseront au plus vite.

## A L'ÉTRANGER

### En Angleterre : Le Congrès de Glasgow

Le Congrès du Parti Ouvrier qui s'est tenu à Glasgow, s'est fait remarquer par le calme de la discussion et le bon sens des résolutions qui y ont été adoptées. Des délégués ont reproché aux représentants du Parti à la Chambre, de ne pas s'être suffisamment distingués des autres partis et de ne pas y avoir joué un rôle assez considérable. A quoi les parlementaires ont répondu que la faute en incombait au Parti tout entier qui n'avait envoyé aux Communes que 40 membres, pas assez nombreux pour changer la face des choses. Que ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de différence entre le Libéralisme et le Toryisme, se disent quel problème que les représentants du Parti Ouvrier ont à résoudre, ne consiste pas à renverser un gouvernement, mais à le remplacer et que le seul auquel ils sont intéressés est un Gouvernement de travailleurs ; mais que, ceux qui devraient soutenir le plus loyalement le Parti Ouvrier, sont précisément ceux qui se sont mis dans l'idée qu'il ne valait pas la peine, aux élections, de combattre Jean pour mettre Paul à sa place. Il n'est pas exact, comme on l'a prétendu, qu'il y ait des marchandages entre le Leader du Parti et le Gouvernement. En somme le Congrès a adopté le rapport de la Commission parlementaire.

Le Congrès a condamné l'action directe, et déclaré que le parti ne ferait pas cause commune avec le socialisme.

On a ensuite abordé la question de la Représentation Proportionnelle. Mise aux voix, la R. P. a été repoussée par 1.387.000 voix contre 704.000.

LE FURETEUR.

## LE REFERENDUM

M. Gaston Doumergue, et M. Aristide Briand ont combattu la proposition de M. Pugliesi-Conti qui ne tendait rien moins qu'à organiser en France un plébiscite sur une idée, comme l'a démontré M. le Président du Conseil. Ils ont eu raison. La Chambre, à une grande majorité, les a approuvés.

Comme vous le savez, M. Pugliesi-Conti demandait aux députés de décider que les électeurs se prononceraient par une consultation spéciale sur la Représentation proportionnelle.

Quel redoutable précédent, si ce texte avait été voté.

A chaque difficulté dans la vie parlementaire, lorsqu'une question serait violemment contro versée, il se lèverait un membre de l'Assemblée pour proposer de s'en remettre au suffrage universel pour départager les représentants de la Nation. Ainsi, en ce moment, on discute le projet de loi des prestations. Les prestations — impôts payés en travail — seraient supprimées et remplacées par des centimes supportés par l'ensemble des contribuables. Les mandataires des villes et des campagnes sont aux prises. Si l'on suivait la théorie du referendum, pourquoi ne pas soumettre cette idée à l'appréciation des citoyens ?

En réalité, le referendum fonctionnerait continuellement. Il serait la négation des décisions du suffrage universel. Il ruinerait la dignité des représentants du peuple.

La République repose sur la conception du mandat, telle que nous l'a transmise la Grande Révolution. Tous les quatre ans, les électeurs statuent sur l'orientation de la politique, après avoir examiné le programme des candidats. Ils délèguent leur souveraineté à des députés. Ils leur font confiance. Ainsi le Parlement apparaît comme l'émanation de la puissance populaire. Une fois que le pays s'est prononcé, la parole passe à

ses mandataires qui, à l'expiration de leur mandat lui doivent des comptes et sont responsables devant lui. Telle est la doctrine républicaine.

Le referendum apparaîtrait comme une diminution ou une restriction du pouvoir législatif confié au député. Le vieux brocard de l'ancien régime : « Donner et retenir ne vaut » est applicable en l'espèce. On ne délègue pas partie de la souveraineté nationale.

Et puis, quelle agitation créée dans toute la France pendant chaque législature, si on avait recours au « plébiscite d'idées ». La période électorale recommencerait vingt fois, entraînant son cortège de haines, de rançunes et de violences.

Quelles étranges coalitions se formeraient ! et quelle entrée en lice des puissances financières de toute nature et de tout pays, lorsque des questions économiques seraient posées à la Nation !

Le referendum qui présente des inconvénients graves dans des petits pays comme certains cantons Suisses serait, en France, un inutile bouleversement du pays.

Georges PONSOT, Député du Jura.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER VICE-PRÉSIDENT

La Chambre poursuit le débat sur la suppression des prestations.

M. Beauchamp développe un amendement tendant à ce que la répartition des fonds entre les communes soit faite en tenant compte de la valeur de la prestation supprimée dans chaque commune.

M. Ceccaldi rapporteur, accepte l'amendement, mais il demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est voté par 275 voix contre 235.

M. Plichon propose l'ajournement du débat ; l'ajournement est prononcé par 273 voix contre 246.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la nomination des instituteurs.

M. Raffin-Dugens, pense avec la Commission, qu'il faut enlever aux préfets la nomination des instituteurs, mais il fait des réserves sur le mode de recrutement et de nomination des inspecteurs d'Académie et des inspecteurs primaires.

M. Augagneur soutient une thèse différente.

On veut dessaisir les préfets, dit-il, pour des raisons d'ordre politique ; mais est-on bien sûr que, lorsqu'on les aura dessaisis, on aura mis les instituteurs à l'abri de tout acte d'arbitraire ou de favoritisme ?

M. Prévot défend le texte de la commission, texte que combat M. Thalamas ainsi que M. Viviani.

La discussion générale est close. On vote d'abord sur la partie de l'amendement Lefèvre, non contesté et dont voici le texte :

« Après avis d'un Comité composé de l'inspecteur d'Académie, président, des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice des écoles normales, et des représentants élus des instituteurs et des institutrices au Conseil départemental... »

Ce paragraphe est adopté à l'unanimité par 545 votants.

Le président met ensuite aux voix la première partie de l'amendement A. Lefèvre, accepté par le gouvernement et ainsi conçu :

Cette première partie est repoussée par 323 voix contre 234.

M. Paturet présente un amendement substituant au préfet, non plus l'inspecteur d'Académie, mais le Recteur.

Cet amendement est voté par 500 voix contre 27. L'ensemble du projet est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

Séance du 6 février

Dans la séance du matin, la Chambre vote le projet de loi sur les prestations.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion sur l'Ouenza et décide la discussion du budget dès samedi.

## SÉNAT

Séance du 5 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a poursuivi la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Pelletan a repris son discours interrompu mardi contre le projet présenté par la Commission du Sénat.

M. Pelletan s'est élevé contre l'impôt global proposé par la Commission. Il s'est élevé contre la taxation basée sur le prix du loyer. Le loyer n'est pas un signe exact du revenu ; une moyenne en cette matière ne peut être que fautive. Le signe du loyer aboutit à avantager les contribuables aisés et riches.

M. Pelletan fait le procès de la patente, car en ce qui concerne les revenus commerciaux et industriels la Commission propose de maintenir les patentes. M. Pelletan, par des exemples, a montré l'injustice de la patente, qui frappe également la prospérité et la gêne qui s'achemine vers la ruine.

Exemple : Dans une même ville, deux cafés ; même apparence, même loyer, et cependant les chiffres d'affaires et de bénéfices extrêmement différents. Même patente, cependant. La patente frappe les revenus commerciaux et industriels dans des proportions scandaleusement inégales, et dans l'ensemble que représentent les patentes par rapport au total des revenus du commerce et de l'industrie ? Jusqu'à ces derniers temps, on disait que le taux était de 4 %.

En réalité le taux est plus élevé pour les petits commerçants et inférieur à 2 % pour les gros commerçants.

M. Pelletan adjure le Sénat de repousser le projet de la Commission.

Après un discours de M. Hervey qui défend les vieilles institutions, la suite de la discussion est renvoyée à lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 6 février

Le Sénat continue la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Aimond, rapporteur, soutient le projet de la commission et répond aux divers interpellateurs qui ont critiqué ce projet.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

## Le Mouvement Commercial de l'Algérie en 1913

Le commerce de l'Algérie pendant l'année 1913 accuse un léger fléchissement par rapport au mouvement commercial de 1912.

Ce fléchissement est déjà sensible pour le commerce général, comprenant l'ensemble des marchandises arrivées et sorties par les différents douanes de la colonie et qui atteint la valeur globale de 1.273 millions. Les importations y figurent pour 720 millions, en diminution de 2 millions sur 1912 et en augmentation de 108 millions sur 1911. Les exportations représentent 553 millions, soit 39 mil-

lions de moins qu'en 1912, mais 4 millions de plus qu'en 1911.

Le commerce spécial, comprenant les marchandises importées pour la consommation de la colonie et les envois de ses producteurs, accuse une moins-value un peu plus forte. A l'importation, le mouvement commercial atteint en 1913, 667.511.000 francs, soit 2 millions de moins qu'en 1912. A l'exportation, il atteint 510.511.000 francs, soit 36 millions de moins qu'en 1912.

Ce recul momentané est dû au rendement inférieur des récoltes viticole et oléicole. Les transactions effectuées sur les bestiaux, les laines, les minerais et phosphates, les primeurs ont en revanche été assez actives pour compenser en partie cette moins-value. Quant au ralentissement des importations, il paraît dû à la stagnation générale des affaires.

Le commerce spécial de l'année 1913 reste d'ailleurs supérieur à celui de 1911. Son chiffre total pour 1913 est de 1.178.021 francs ; pour 1911, il n'atteignait que 1.081.084 francs.

## Publicité

Reçu cette carte à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier :

Les hommes du guet de la ville de Béthune qui sont pour les incendies.

Un boucher de la rue de Bazeille, affiche : Viandes garanties animales.

## INFORMATIONS

### Le Budget de 1914

On pense que la discussion du budget de 1914 pourra commencer lundi après midi. Un très grand nombre de députés disent, cet après-midi, qu'il fallait, coûte que coûte, le voter avant les élections. MM. Thomson, Marin, J. Godart, Bonnafous déclarent qu'on prendrait tous les moyens réglementaires pour abréger le débat.

### Législation électorale

La commission du suffrage universel de la Chambre a adopté à l'unanimité des membres présents un amendement de M. Duclaux-Monteil rétablissant dans la loi sur la liberté et la sincérité du vote les témoins du candidat, et à l'unanimité moins une voix la proposition rectifiée de M. Chalamel tendant à l'établissement, aux frais des candidats, du bulletin administratif de papier et de type uniformes pour tous les candidats d'une même circonscription.

M. J. Reinach déposera son rapport avant la fin de la semaine.

### Les projets scolaires au Sénat

Le groupe sénatorial de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, réuni sous la présidence de M. Combes, a décidé de soutenir intégralement et avec énergie le projet de loi relatif à la fréquentation scolaire voté par la Chambre.

### A l'Académie

Réunie sous la présidence de M. Brieux, l'Académie française a entendu jeudi l'exposé des titres des candidats aux trois fauteuils Henri Poincaré, Thureau-Dangin et Emile Ollivier.

Pour le premier de ces fauteuils, M. Lavisse a présenté les titres de M. Léon Bourgeois, et M. Bourget, ceux de M. Alfred Capus ; pour le second, MM. d'Haussonville et de Vogue ont exposé les titres de M. de la Gorce et MM. Frédéric Masson et Lavisse, ceux de M. Camille Jullian ; pour le troisième, M. Alexandre Ribot a exposé les titres de M. Bergson ; M. Pierre Loti, ceux de M. de Pomarols.

M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel, a donné lecture des lettres

par lesquelles MM. Abel Hermant Camille Le Senne, Louis Bertrand, Paul Adan déclarent poser leur candidature au fauteuil laissé vacant par le décès de Jules Claretie.

### Italie et Turquie

Les pourparlers continuent entre la Porte et l'ambassade d'Italie au sujet de la remise du Dodécanèse. L'ambassade demande au gouvernement ottoman, l'exécution complète du traité de Lausanne et présente, en outre, la note des dépenses.

On déclare, dans les milieux autorisés, que la note s'élève à plusieurs millions, car l'Italie fait entrer en ligne de compte ses pertes en hommes, le maintien pendant de longs mois, de sa flotte sur le pied de guerre pour la sauvegarde du Dodécanèse, ainsi que ses dépenses administratives.

On ajoute, cependant, que le gouvernement italien se montrera conciliant, car il désire entretenir de bonnes relations avec la Porte ; il connaît d'ailleurs la situation économique de la Turquie.

L'Italie est donc disposée à remettre les îles aussitôt après le règlement de ces questions.

De son côté, la Porte demande compte des impôts perçus et de l'indemnité des phares ottomans. On espère qu'une solution prochaine interviendra.

### Le « Lutetia » aborde un vapeur au sortir du Tage

Le paquebot de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique Lutetia, venant de la Plata, de l'Uruguay, du Brésil et du Sénégal, ayant à bord 446 passagers, est arrivé à Lisbonne le 4 février, à 10 heures du matin, après une heureuse traversée. Le même jour, à 6 heures du soir, le Lutetia quittait Lisbonne à destination de Bordeaux, ayant à bord 192 passagers.

D'après un radio du commandant Guignon, daté du 4 février 10 heures du soir, le paquebot Lutetia s'est abordé entre 8 heures et 9 heures du soir, c'est-à-dire peu de temps après sa sortie du Tage, avec un vapeur grec dont on ignore le nom. On croit que ce vapeur a coulé, mais son équipage a été sauvé par le Lutetia.

Vu l'importance des avaries éprouvées par le paquebot Lutetia, le commandant Guignon a décidé de revenir à Lisbonne, pour faire des réparations provisoires qui lui permettront d'arriver à Bordeaux, sans incidents.

## Petites Nouvelles

M. Henri Bernère, sénateur radical de l'Ariège, est mort jeudi matin.

L'aviateur de Réals, âgé de 28 ans, évoluait sur un biplan au-dessus de l'aérodrome de Villacoublay, est tombé d'une hauteur de 200 mètres et s'est tué.

Un procès de 500.000 dollars d'indemnité, pour rupture de promesse de mariage, est intenté par une actrice, Miss Borden, à un millionnaire de New-York, M. Guinle.

Le parquet de Brest a fait exhumer le corps d'un nommé Jean-Pierre Le Brun, tailleur d'habits, qui vient de mourir à Esqui-bien. Le Brun se mariait récemment. Pris d'une indisposition pendant le dîner, il avait succombé le lendemain.

Le gouverneur de l'Etat de Bahia, annonce que plus de mille personnes ont péri pendant les récentes inondations. Les dégâts sont incalculables.

La police de Bayonne a arrêté le nommé Henri Lepage, banquier, qui a commis des détournements pour une somme de 500.000 francs.

On annonce que le général Girardot, commandant les troupes du Maroc oriental, est mort subitement à Oudja d'une congestion pulmonaire. Il était né en 1855, à Dunkerque.

# CAUSERIE

## Protégeons les oiseaux

La question, très importante pour l'agriculture, de la protection des oiseaux, a fait, au récent Congrès organisé par la Société des aviculteurs français et la Ligue française pour la protection des oiseaux, l'objet d'une étude approfondie.

En ouvrant la conférence, M. Méline, sénateur, qui présidait, a rappelé l'ancienne prophétie d'un naturaliste: « Si les oiseaux étaient exterminés et venaient à disparaître, la terre serait en moins de dix ans, complètement inhabitable pour l'homme. »

A voir l'acharnement qu'on met, en certaines régions de notre pays, à détruire les petits oiseaux, on redoute, à juste titre, de voir cette triste prophétie se réaliser. C'est surtout dans le Midi que la destruction bat son plein; les chasseurs y sont fort nombreux, le gros gibier y est presque introuvable; ce sont les malheureux petits oiseaux qui deviennent leurs victimes, et cette hécatombe est tolérée, et même, en certains endroits, encouragée.

Est-il besoin de rappeler tous les services rendus par ces gentils volatiles? La chose a été dite tant de fois qu'il devrait être oiseux de le rappeler. C'est par centaines de millions que l'agriculture paye la disparition des petits oiseaux.

La vigne est de plus en plus ravagée par les insectes et par les parasites dont la chimie sera impuissante à la sauver; elle est menacée de ruine, dit M. Méline, si on ne se décide pas à la remettre sous la protection de ses petits défenseurs tout puissants.

La chose est bien simple, il suffirait de faire respecter la loi, violée par les tueurs d'oiseaux et négligée par ceux-là qui sont chargés de la faire respecter. Cette loi, qui résulte d'une convention internationale, en même temps qu'elle nous oblige pour nous-mêmes, nous lie vis-à-vis des autres pays qui ont pris l'engagement de la faire appliquer chez eux.

Les coupables, en la circonstance, sont les préfets, chargés de la réglementation de la chasse. Les chasseurs leur ont demandé et ont obtenu ce qu'ils appellent des « tolérances », c'est-à-dire le droit à certaines époques de l'année, les plus propices pour la chasse, de suspendre l'application de la loi.

Celle-ci, prohibe la pose et l'emploi des pièges, cages, filets, lacets, gluax et de tous autres moyens quelconques ayant pour objet de faciliter la destruction en masse des oiseaux.

Le texte est formel, mais comme l'arrêté préfectoral fait force de loi dans chaque département, on en a conclu qu'elle était en fait abrogée par l'arrêté préfectoral.

Un pareil état de choses ne peut durer; il est du devoir de l'homme de protéger ces délicieux volatiles qui tout en charmant ses yeux le défendent contre des millions et des millions d'ennemis invisibles qui travaillent inlassablement à ruiner sa santé et à lui disputer les fruits de son travail.

Le Congrès a adopté les vœux suivants:

1° Que le ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Agriculture prennent les mesures nécessaires pour assurer l'application intégrale de la loi sur la chasse du 3 mai 1844 et de la convention internationale sur la protection des oiseaux du 19 mars 1902;

2° Que le ministre de l'Instruction publique introduise dans l'enseignement primaire la question des oiseaux, de leur rôle dans la nature, des services qu'ils rendent à l'agriculture et de la protection qui leur est due.

En détruisant les petits oiseaux, les chasseurs de tout genre, font preuve d'inconscience et de méchan-

cé, car le pauvre petit animal n'a pas une valeur qui puisse équilibrer la dépense ou la peine qu'il leur coûte à tuer.

Le vœu tendant à introduire dans l'enseignement primaire la question des oiseaux peut avoir une portée très étendue; il faut que nos paysans connaissent le rôle que les oiseaux jouent auprès d'eux; lorsqu'ils auront reconnu que leur intérêt est de les protéger, ils ne les détruiront plus, ce rôle, il faut l'apprendre à leurs enfants dès l'école; ceux-ci, en effet, détruisent à peu près 80 millions d'œufs par an. On comprend le grand intérêt qui s'attache à la solution de la question. Il ne faut pas que cela dure, il est même humiliant pour notre pays que l'on soit obligé d'instituer de semblables discussions. Cela ne se peut concevoir. En conséquence, faisons appliquer les lois et instruisons les enfants.

M. RICOU.

## CHRONIQUE LOCALE

### Après la loi de séparation

Les cléricaux préchent la douce fraternité; ils orientent humains: « Aimez-vous les uns les autres » et encore, « Rendez le bien pour le mal ».

Mais, selon l'expression populaire si vraie, si juste, ils murmurent après ces belles déclarations: « Faites ce que nous vous disons, ne faites pas ce que nous faisons ». Et cela est heureux, en effet; si on prenait exemple sur eux, la vie serait un éternel martyre pour les pauvres diables qui auraient le malheur d'être sous la coupe de ces messieurs.

L'abbé Lemire depuis quelque temps, on sait quelque chose. Il ne se passe pas de jour sans que ses collègues en prétrise, ne lui suscitent des embarras, ne le poursuivent de leurs sarcasmes et ne tentent de l'atteindre dans sa dignité, dans ses plus vives convictions.

Son crime au point de vue sacerdotal, est-il si énorme pour que toute la clientèle cléricale le poursuive d'une haine féroce?

Ses ennemis seuls le savent; mais le public ne peut pas excuser la ténacité avec laquelle le prêtre-député d'Hazebrouck est traqué par eux.

A tout pécheur miséricorde, répètent-ils sans cesse.

Eh oui, mais en fait, la miséricorde qu'ils souhaitent à ce pauvre pécheur est tout simplement, la damnation éternelle, dans l'autre monde.

Et en attendant, comme ils préfèrent tenir ce suivre, car l'au-delà de leur rêve est si vague, ils rendent au prêtre-député le séjour sur notre aimable planète tout à fait difficile.

Dimanche dernier, le curé doyen de l'église d'Hazebrouck a refusé l'hostie à l'abbé Lemire qui humblement était allé s'agenouiller à la sainte Table.

Pauvre abbé! Après avoir donné, lui, tant d'absolutions durant sa vie à des pénitents dont parfois quelques-uns avaient la conscience chargée de crimes que la justice divine n'absoudra que lorsqu'ils seront purifiés par un long passage dans les enfers et au Purgatoire encore, après avoir, lui, également distribué tant d'hosties sans rancœur, avec bonté, s'en voir refuser une par un de ses collègues, cela a ou lui paraître bien dur.

Quel cœur d'airain que doit avoir

ce prêtre-doyen d'Hazebrouck. Quel juge sévère il serait, si jamais, là-haut, il était appelé à siéger parmi les élus pour juger: Heureusement, il ne sera pas appelé.

Ces incidents de sacristie n'offrent certes pas d'intérêt pour le public au moins pour nous, mais ils sont un indice, pour montrer à quel degré peut monter la haine chez des hommes qui se disent les représentants sur la terre, du Dieu de bonté, de justice, de fraternité.

Mais cette haine montre aussi les conséquences du fameux article 4 de la loi de séparation.

De par la loi, le curé-doyen d'Hazebrouck est souverain dans son église; il a le droit de refuser les sacrements, voire même de refuser l'entrée à un pénitent.

S'il le veut, il peut empêcher un autre prêtre, l'abbé Lemire par exemple, de dire la messe dans cette église, et l'abbé Lemire n'a pas le droit de protester, contre l'attitude du prêtre sectaire; la loi lui en fait défense.

Cet article 4 de la loi de séparation mériterait certainement d'être révisé, pour ne pas laisser à des sectaires le droit de disposer d'un bien qui est à tous.

Dans tous les cas, il a permis de constater comment ces messieurs comprennent la bonté, la fraternité, et avec quelle haine ils essayent de briser les collègues qui leur résistent!

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Paturot, tendant à ce que les instituteurs soient nommés par le Recteur, ont voté:

Pour: MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 522 voix contre 18.

### Réponse de M. Larnaudie

Je ne saurais refuser encore deux mots de réponse à M. le Directeur des écoles de la rue du Lycée à Cahors; d'abord pour le remercier des vifs regrets que lui a causés mon indisposition, et ensuite pour que malgré ses efforts désespérés en diversions et contradictions la vérité reste bien la vérité pour nos lecteurs.

Avec un détracteur de la qualité de M. U. Vidal, la discussion n'a pas un caractère banal. Si on ne lui met point entièrement sous les yeux le texte complet des déclarations faites, il les dénature, et si vous les rééditez pour la deuxième fois, vous êtes aussitôt accusé d'aimer à « vous faire lire ».

Le pire sord sera toujours celui qui ne veut pas entendre!

Ces déclarations furent cependant publiques et précises; elles ont été reproduites dans le compte rendu officiel des séances du Conseil général et données par les journaux.

Sur la légende de l'ingratitude politique, M. Vidal n'ose plus ergoter.

Il a été pris les deux mains dans son sac à malices électorales « des pires reculs et du retour à 1852 », et a failli « se casser le cou » dans cette aventure.

Pour les besoins de sa cause, notre excellent délégué aurait voulu être traité de figurant. Sur cette qualification, il nous attribue ses variations non sans plaindre les conseillers généraux, ceux-là seuls toutefois qui s'ils n'étaient disparus, s'étonneraient ou s'indigneraient certainement de cette solidarité tardive et de pure parade.

Les Talou, Delport, Bénéchie, Lappara, Feyt, Daffas, et nous avons siégé avec quelques-uns de ces derniers même au Conseil départemental n'ont pas assis leur réputation

bien méritée de laïcité sur leurs états de services à cette Commission.

Aux époques troublées, et plus particulièrement en 1898, sous le préfet Roussel, les intérêts des instituteurs n'eussent pas été, nous le répétons encore, pareillement méconnus et sacrifiés, sans protestations.

Oui, suivant, en cela, la voie tracée par ces aînés et avec les collègues délégués, nous apprécions que notre rôle est sans action dans cette assemblée, et le déclarons sans fausse honte, car désintéressés et sincères nous appelons « chat un chat et Rolet un fripon ».

Pour avoir dit ensuite qu'à notre avis les délégués des instituteurs ne peuvent avoir au C. P. toute l'indépendance nécessaire, M. Vidal en conclut que nous nions « l'utilité du contrôle corporatif, seul capable de contrebalancer la pression politique abusive et les décisions administratives arbitraires ».

Une interprétation aussi fantaisiste dépasse vraiment la mesure. Nous applaudissons au contraire à cette récente et courageuse déclaration de la Fédération des Amicales, surtout quand dans ce même ordre du jour, elle ajoute « tout en reconnaissant aux élus politiques un droit de contrôle sur les services publics et non dans le but de favoriser une clientèle ».

Il y a quelque audace ou aberration à assimiler, en effet, les Conseils départementaux aux groupements corporatifs.

Au sein des Amicales (des Syndicats) que nous n'avons jamais présidé, que je sache, les élus politiques ni les inspecteurs d'académie, les instituteurs ont au contraire et il le faut, toute liberté et indépendance pour formuler leurs droits et leurs revendications; ils y disposent d'une action certaine pour les faire respecter et aboutir, à moins qu'une Eminence grise ne vienne pénétrer ces groupements pour en faire les « mares étagées du pas d'histoires ».

Si l'on voit alors « un maître méritant des villes s'effacer devant un maître méritant des campagnes », on a vu aussi tel de ces derniers, et non des moindres, avoir la simple illusion du ruban de la légion d'honneur.

Les sacrifiés, connaissant la loi du plus fort, sont tout apaisés. C'est le cas de M. l'instituteur adjoint de Cahors déplacé, M. Pons; et si je le rappelle ce n'est point pour « claironner aux quatre coins du département qu'il a été déplacé d'office, ce qui est faux »; résigné, il s'est soumis avant la lettre; mais pour demander à M. Vidal si c'est lui ou moi qui le premier a crié dans la presse son nom, ses conversations, fait état des extraits d'une lettre privée et manqué tout au moins « au souci des intérêts professionnels de ce maître ».

Ne prétez pas ainsi à autrui, M. Vidal!

M. le Directeur ne veut pas qu'on dise que partisan convaincu de la féminisation des écoles de garçons, il en bénéficie. Ce serait la loi et non une faveur.

Tel n'est pas l'avis du syndicat des instituteurs des Bouches du Rhône qui le 24 janvier 1914 votait l'ordre du jour suivant:

« Le syndicat des instituteurs et institutrices publiques des bouches du Rhône, en présence des nominations d'institutrices dans les écoles de garçons d'abord à titre provisoire, maintenant comme titulaires... »

« Signale aux républicains le danger que fait courir aux idées laïques la substitution des institutrices aux instituteurs dans les écoles de garçons. »

« Retient en outre que ces nominations sont faites contrairement à la loi »

« Proteste contre elles au nom des instituteurs, de la défense laïque et de la légalité »

« S'engage à entreprendre l'ac-

tion nécessaire pour en empêcher le retour. »

Les critiques formulées ne sont pas si particulières au département du Lot.

Sans grande expérience en toutes ces questions spéciales et délicates, nous nous sommes attachés cependant par *probité politique* à payer notre tribut de représentant cantonal à l'intérêt général du personnel enseignant et des familles.

Si M. Vidal a bien conscience de s'être consacré à cette même cause utilitaire, avec *toute probité administrative*, notre ironie serait-elle plus « étincelante » encore, ne saurait l'atteindre; il peut être content de lui!

D<sup>r</sup> LARNAUDIE,

Conseiller Général,

Membre du conseil départemental, et délégué cantonal.

St-Pierre Tournac le 5 février 1914.

### A la gare

A la gare où le sympathique chef de gare de Cahors, M. Huss, va prendre sa retraite, le personnel de la gare n'a pas voulu le laisser partir sans lui donner un témoignage de vive estime.

Une réunion amicale et tout intime a eu lieu au cours de laquelle des toasts ont été prononcés qui tous étaient inspirés par les regrets que provoque le départ de l'excellent chef qui fut M. Huss.

Avant la fin de la réunion, un souvenir a été remis, au nom du personnel, à M. Huss. C'est un magnifique Saxe représentant « Le Timonnier ».

L'attention ne pouvait être plus fine et plus touchante; aussi c'est avec une vive émotion que M. Huss a remercié ses anciens collaborateurs, pour lesquels il fut toujours un chef bon et un ami.

Nous renouvelons à M. Huss l'expression de nos vives sympathies.

L. B.

### P. T. T.

Notre compatriote M. Mazureix, rédacteur des P. T. T., frère du sympathique commis principal des contributions indirectes à Cahors, est nommé rédacteur à la direction de Tulle.

Nos félicitations.

### Distinctions honorifiques

Une mention honorable a été décernée à M. Delsol (Adrien) propriétaire aux Masseries et une lettre de félicitations a été décernée à M. Nieucel, huissier à Figeac, qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement.

### Touring-Club de France

Par décision du Conseil d'Administration, viennent d'être nommés:

Délégué d'arrondissement à Cahors, M. Eugène Grangé, secrétaire général du Syndicat d'Initiative;

Délégué à Cahors, M. Arthur Rames, trésorier du Syndicat d'Initiative.

### Conseil de révision

Voici l'itinéraire du conseil de révision dans le département du Lot:

Etrangers. Lundi 16 février à 14 heures.

Castelnau. Mardi 17 à 14 heures.

Montcuq. Mercredi 18 à 14 heures.

Limogne. Jeudi 19 à 10 heures 1/2.

Lablanc. Vendredi 20 à 10 heures.

Luzech. Lundi 2 mars à 9 heures.

Puy-Evêque. Mardi 3 à 9 heures 1/2.

Saint-Géry. Mercredi 4 à 14 heures 1/2.

Cahors-Nord. Jeudi 5 à 10 heures.

Cahors-Sud. Vendredi 6 à 10 heures.

FEUILLETON DU Journal du Lot 3

## LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

I

Petit à petit, la foule s'était accrue. On venait de partout afin d'obtenir des renseignements circonstanciés et voir de près le cadavre de la victime qui, sa vie durant, avait conquis les sympathies unanimes de la population.

Les commentaires allaient leur train. Personne ne pouvait expliquer les incidents du drame, ce qui énarrait davantage les curieux accourus en toute hâte, mais tous ceux qui étaient là désiraient ardemment que le meurtrier ne restât pas impuni.

— Vous verrez, disait une vieille femme, que le bandit saura se soustraire au châtiement qu'il mérite.

— Et comment un nouvel attentat sur une personne, ajouta un second personnage. De nos jours, la justice n'est pas suffisamment sévère. Elle

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

frappe au petit bonheur, dure pour les petits, les humbles, impitoyable pour les fautes légères mais volontiers accessible à une trop grande bonté, à une clémence coupable qui frise la complicité, pour certaines fautes qui mériteraient une punition exemplaire.

— Vous avez raison, approuvait un troisième. La répression des délits n'est pas suffisamment sérieuse. On trouve toujours des circonstances atténuantes aux actes de bandits qui devraient avoir le cou coupé... Si j'étais magistrat, je vous assure que je serais inflexible à l'égard de certains individus qui se moquent des tribunaux ainsi que de leurs arrêts. Il y aurait moins de méfaits dans le pays.

— Vous étiez, paraît-il, un ami du garde. Ne savez-vous rien qui puisse mettre la maréchassée sur quelque piste?

— Pardieu, non, et je le regrette sincèrement. Tout ce que je sais, c'est que je suis peut-être bien le dernier qui ait touché la main à ce pauvre Vincent.

— Ah! Ah! comment cela? Conte-nous-le...

— Voici: hier, après le feu d'artifice, et pour clôturer dignement les fêtes, j'ai voulu aller trinquer une dernière fois avec les amis. A cet effet, je me suis rendu au café Purot.

Vers les onze heures, je quittai l'éta-

blissement et devant la porte je me trouvai en face de Noël qui, lui aussi, se disposait à rentrer au logis.

Il m'accompagna jusqu'à ma demeure, je lui serrai affectueusement les mains et je le quittai aussitôt. Jugez de ma surprise, ce matin, en apprenant le drame. Je suis venu en curieux comme tout le monde et si mon faible témoignage peut être tant soit peu utile à l'enquête je ne regretterai nullement ma déposition.

— Ben sûr que tout ça intéressera la justice. Un simple renseignement, le moindre détail a suffi souvent pour faire découvrir des criminels. Et justement voici le brigadier qui vient par ici...

— Hé! brigadier!

— Allons, du silence, vous autres. Et surtout pas de rouspétance... Reculez!... Faut-il répéter?... Mais vous ne comprenez pas le français, que je vous dis...

— Pardon, brigadier, faites excuse... Mais des fois M. Denizot, l'épicière, pourrait vous donner des détails intéressants. Pas vrai, M. Denizot...

— Mais certainement. Et de bonne grâce encore. Pour venger son semblable on doit toujours être prêt à faire son devoir.

— Tiens, c'est vous, M. Denizot, répondit aimablement le brigadier, qui reconnaissait l'interrompteur. Auriez-vous le bonheur d'avoir trouvé quelque indice? En ce cas, ayez la bonté

de me confier ce que vous savez afin que je juge s'il est utile que je communie au chef vos impressions.

Et M. Denizot, autour duquel on fit le cercle, répéta la conversation qu'il venait d'avoir avec ses amis, pendant que son interlocuteur gravait dans sa mémoire les explications qui lui étaient données.

Tout à coup on entendit au loin des appels désespérés, des cris déchirants... C'était madame Vincent qui accourait, folle de douleur, atterrée, ne voulant pas croire à toute l'étendue de son malheur.

La femme du garde tenait par la main un bambin de cinq ans, son fils, et tous les deux, haletants, épuisés par une course rapide, la gorge remplie de sanglots, le visage contracté par la douleur et l'épouvante, pénétraient dans le bois où le garde-chasse, fidèle à son poste, avait trouvé la mort comme le soldat au champ d'honneur...

On eût toutes les peines du monde à empêcher la femme de la victime de rejoindre son mari; il fallut la retenir par la force, malgré ses promesses réitérées d'être forte et calme, de ne pas gêner ni entraver l'action de la justice. On ne voulut rien entendre de ses supplications poignantes qui fendaient le cœur; on voulait lui cacher le triste spectacle de son mari affreusement défiguré.

Profitant d'un instant où la sur-

veillance s'était légèrement relâchée, elle parcourut en courant la distance qui la séparait de son mari. Fébrilement, haletante, elle se pencha sur lui, lui prodiguant des caresses, l'appelant des noms les plus doux.

— Noël! Noël! réponds moi... C'est toi Hermine qui est là devant toi, à genoux... Mon petit Noël!... Ah! mais c'est donc vrai, je ne rêve pas... Mais c'est affreux... épouvantable!... on ma tué mon Noël!...

Et comprenant l'inutilité de ses efforts, devant la foule impressionnée et nu-tête, respectant cette douleur navrante et sincère, elle se releva soudain, une flamme dans le regard, comprenant enfin l'affreuse, la terrible réalité...

— Oh! murmura-t-elle en sanglotant... j'en suis sûre, je le sens, c'est ce monstre qui l'a tué...

Et fixant à nouveau le cadavre de son mari, elle aperçut un détail qui la frappa, lui confirmant ses doutes...

— Oui, dit-elle, c'est cela... Cette poche à demi retournée l'indiquait suffisamment... Le misérable, doublement cynique, n'a pas hésité à fouiller sa victime, et muni de la clé volée, arrachée violemment au défendeur du foyer déjà dans la tombe, il a cherché à accomplir mais en vain un second et ignoble forfait...

Hermine murmura encore: — La justice des hommes sera-t-elle assez forte pour démêler la vé-

Catus. Lundi 16 à 14 heures.  
Lauzès. Mardi 17 à 14 heures.  
Cazals. Mercredi 18 à 9 heures 1/2.  
Labastide-Murat. Jeudi 19 à 9 heures 1/2.

Salviac. Vendredi 20 à 14 heures.  
Payrac. Lundi 30 à 14 heures.  
Saint-Germain. Mardi 31 à 14 heures.

Gourdon. Jeudi 2 avril à 14 heures.  
Souillac. Vendredi 3 à 14 heures.  
Martel. Samedi 4 à 9 heures.

Vayrac. Lundi 27 à 14 heures 1/2.  
Saint-Céré. Mardi 28 à 14 heures.  
Brenoux. Mercredi 29 à 11 heures.

Gramat. Jeudi 30 à 10 heures.  
Figeac-Est. Lundi 25 mai à 14 heures.

Latronquière. Mardi 26 à 10 heures.  
Lacapelle-Marival. Mercredi 27 à 10 heures.

Livernon. Jeudi 28 à 11 heures 1/2.  
Figeac-Ouest. Vendredi 29 à 8 heures.

Cajarc. Mardi 2 juin à 9 heures.  
Clotur. Mardi 16 à 14 heures.

### La Fête des Potaches

La soirée qu'organisent les élèves du lycée Gambetta promet d'être des plus intéressantes. Le programme en est très bien composé et les jeunes interprètes sont prêts à paraître en scène.

Voici le programme de cette soirée de gala:

1<sup>re</sup> PARTIE

1. Marche d'Athalie, de Mendelssohn, et deux Menuets de Beethoven, par l'Orchestre symphonique;
2. Marche Gauloise, par la Chorale du Lycée et l'Orchestre;
3. Cloches de Corneville (Chorale du Lycée), soliste, M. Guilhem;
4. Le Luthier de Crémone, de Coppée, joué par MM. Alanyou, Alard, Bernard, Jehan;
5. Cinéma.

2<sup>e</sup> PARTIE

1. Symphonie militaire, de Haydn, par l'Orchestre;
2. Le Dimanche, par une chorale de jeunes lycéens;
3. Quator en ré mineur, de Schubert;
4. Les Plaideurs, de Racine, par MM. Calmels, Cathary, Dubois, Julia, Mohisson, Mombrou, Lacoste.

Prix des places: premières, loges, fauteuils avant scène 2 fr. 50, parquette 1 fr. 50, parterre 1 fr.  
Location ouverte au théâtre tous les jours.

Nota. — Il sera prudent de retenir ses places à l'avance car le bureau de location a déjà reçu de nombreuses demandes.

### Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la ligue des droits de l'Homme (section de Cahors) sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin, 8 février, à 10 heures dans une salle de la Mairie.

Ordre du jour:

Congrès de Lille: propositions. Communications diverses. Paiement des cotisations.

Le Président,  
OZANNE.

### Mutualité scolaire

Le Conseil d'Administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le jeudi 5 février 1914 à dix heures du matin, au siège social, sous la présidence de M. Buffé, inspecteur primaire, vice-président.

Le Conseil a examiné avec soin les 33 demandes de secours qui se sont produites au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1913 et a accordé aux sociétaires ma-

rité, assez puissante pour engager la lutte contre les puissants du jour et les châtier en proportion du crime commis? J'ai peur que la réponse ne soit négative. Le coupable se moquerait des simulacres de l'enquête. Il passera entre les mailles du filet qui ne le menagera même pas. C'est que ce n'est pas du menu fretin: le neveu même du châtelain. Allons! du courage, de l'énergie, ajouta-t-elle entre les dents. J'en ai eu jusqu'ici, j'en aurai encore. Il me faut la tête de ce bandit qui a fait mon enfant orphelin. Je fais le serment de vouer désormais mon existence à cette tâche...

Si je le nommais aujourd'hui on refuserait de me croire; on n'ajouterait pas foi à mes paroles; on me traiterait de folle... on m'enfermerait peut-être dans un asile d'aliénés, on m'entererait vivante dans quelque obscur cabanon et ma vengeance m'échapperait.

— Ah! oui, je veux vivre; pour mon enfant, d'abord, pour confondre et punir le bandit ensuite...

Le brigadier de gendarmerie s'était approché tout doucement, respectant la douleur de la pauvre femme. Il entendait un murmure, mais il ne parvenait pas à comprendre les paroles étranges qu'elle prononçait.

(A suivre).

</

lades des secours dont le total s'élevait à la somme de 408 fr.

**Nota.** — Les Instituteurs et les Institutrices qui n'ont pas encore versé le 4<sup>e</sup> trimestre 1913 ou les trimestres antérieurs sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Galmet, instituteur, trésorier, 9, place Thiers, Cahors.

### Contributions directes

Voici le résultat des épreuves écrites subies à Agen et Montauban par les élèves dulycée Gambetta pour le surnumérariat des Contributions directes :

Sont Admissibles :

MM. Blanc, Cazaban, Charmasson, Diomard, Estradier, Fousson, Gayraud, Gros, Lachal, Lafaye, Marmiesse, Raquin, Roddie, Sabatié, Vergé.

### Poudre de chasse

M. Duchambon, (Jean), receveur ruraliste à Bretenoux est nommé débitant de poudre de chasse dans cette localité.

### Classe 1889

Les hommes de la classe 1889 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le vendredi 11 février, à 21 heures dans une des salles de la mairie.

Organisation du banquet de la classe.

### Mise en liberté

Sur la demande formulée par son défenseur M<sup>e</sup> Lacaze, M. le juge d'instruction de Cahors a ordonné la mise en liberté provisoire du jeune bijoutier Marty, arrêté sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Cette mesure a été prise à la suite de la preuve qui a été faite de l'innocence de maintes accusations portées contre Marty.

Marty a quitté la prison dans la journée de jeudi.

### Manufacture de l'Etat

#### AVIS

Un concours pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les Manufactures aura lieu vers le 20 avril 1914. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 15 mars 1914 dans les bureaux d'une des Directions situées à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Reuilly), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1. Un extrait légalisé de l'acte de naissance constatant que le postulant est Français ou naturalisé et qu'il avait au 1<sup>er</sup> janvier 1914, 18 ans au moins et 26 ans au plus ;

2. Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3. Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'École navale ;

4. Un certificat légalisé d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucun infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de Service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial, adressé aux candidats admis à ces épreuves, leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

### Contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le vingt-huit mai 1914.

Ne peuvent prendre part à ce concours que les candidats qui doivent avoir 19 ans au moins et 22 ans au plus le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Néanmoins, pour les fils d'employés, les bacheliers et les admissibles à l'École navale, la limite inférieure est abaissée à 18 ans.

Pour les candidats qui justifient soit de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite sur les fonds de l'Etat, soit de services militaires, la limite supérieure est reculée d'une durée égale à celle de ces services et de 5 ans au maximum.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des Contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le quinze mars prochain, dernier délai.

### Syndicat des vigneron libres

Une section adhérente au syndicat des vigneron libres du Lot sera organisée le 15 février à Mercuès.

Une autre section sera organisée à Puy-Féveque, le 22 février.

### Cylindrages à vapeur

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

**Opérations probables pendant la semaine du 9 au 11 février 1914.**

Comme nous l'avions fait prévoir, les opérations de cylindrages, contrariées pendant un mois par la gelée, ont pu recommencer dans les traverses de Cahors. Elles n'emarchent toutefois encore qu'avec lenteur, le travail étant impossible pendant une partie de la matinée. On peut escompter, pour la semaine prochaine, l'exécution des opérations suivantes :

Répandage et cylindrage sur les voies ci-après :

G. 7. Entre 2 k. et 2 k. 700, à Cras.

G. 42. Entre 7 k. et 7 k. 500, vers Orniac.

G. 17. Entre 18 k. 850 et 19 k. 600, vers Blars.

G. 41. Entre 33 k. 500 et 34 k. 500, à Sauliac.

Cahors, le 5 février 1914.

L'Ingénieur Ordinaire,

LAGARDE.

### Théâtre de Cahors

#### CINÉMA

Voici le programme des représentations cinématographiques qui auront lieu samedi soir 7 et dimanche 8 février en matinée à 3 heures et le soir à 8 heures 1/2 :

#### 1<sup>re</sup> partie

Drame. Le flancé d'une autre. Plain Air. Sur le Bosphore. Comique. Le bazar mystérieux.

#### Entr'acte

#### 2<sup>e</sup> partie

Le Mystère de la rue Donskaya, drame en 2 parties.

#### Entr'acte

#### 3<sup>e</sup> partie

Actualités. Pathé-Journal. Zaza, comédie coloris en 2 parties. Pathétique. Les sabots de Madame Favart.

Comique. Boireau spadassin.

#### Bonsoir.

### Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

#### Spectacles projetés

Dimanche 8 : Matinée « Robert le Diable ». Soirée « Les contes d'Hoffmann » et la Korrigane ». Mardi 10 : « La Tosca ». Mercredi 11 : « Les Huguenots ». Jeudi 12 : « Carmen ». Vendredi 13 : « Hérodiade ».

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

#### PROGRAMME DU 8 FÉVRIER 1914

Marche du roi Oscar Trespaillet. La poupée de Nuremberg Adam. Ondulation, Mazurka Strobl. Les deux aveugles, Valse Offenbach. Polka des Officiers Fahrbach. *Allées Fénélon, de 14 h. 1/2 à 15 h. 1/2*

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 31 janvier au 7 février 1914.

#### NAISSANCES

Lafon Georges, Rue du Portail-Alban, 16.

Faurie Maria-Angèle-Berthe, à Bégous.

Salgues Jeanne-Odet, Rue Brives, 4. Confios Jeanne-Marcelle, Rue Fondue-Haute, 21.

Priolo Maurice-André, Place de la République, 5.

Du Garreau de la Méchenie, Marie-Luce, Rue des Cadourques, 3.

Boyer Yvonne-Suzanne, Rue Saint-Pierre, 10.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES

Carré Désiré, Camionneur, et Issaly Julienne-Albertine, S. P.

Billières Emile, Typographe, et Commont Yvonne-Marguerite, S. P.

Bénéche Jean, Gendarme en retraite, et Bosq Marie-Louise, infirmière.

#### MARIAGES

Marfan Jacques-Michel, Agent d'affaires, et Plagès Juliette, S. P.

Lades Louis, Employé de Commerce, et Rieu Marie-Louise, S. P.

Oureival Elie-Jean, Employé, et Moully Marie, S. P.

Piquet Raoul-Jean, Employé de Banque, et Rouget Sara-Marguerite, S. P.

#### DÉCÈS

Vaissières Armand, Soldat au 7<sup>e</sup>, 20 ans, Hospice.

Higounet Baptiste, 63 ans, menuisier, Hospice.

Raynal Jean, 74 ans, à Merle.

Casson Françoise, Veuve Bouldoire, 66 ans, Rue des Pénitents, 9.

Orliac Gergette-Berthe, 10 jours, Rue du Lycée, 16.

Bouthier Marcel-Pierre, 1an, Hospice.

Débasco Marie-Gabrielle, 1 an, Rue de la Banque.

Mercier Marie-Anne, Veuve Munin-Bourdin, 82 ans, Rue du Château, 16.

Coly Jules, 73 ans, coutelier, Rue de la Liberté, 17.

Vaysse Jean, 60 ans, Hôtelier, Rue de l'Université, 5.

Rigal Emile, 49 ans, S. P. Hospice.

### FOIRES DE LA SEMAINE

du 9 au 15 février 1914

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 9 février. — Albas, Cailiac, Les Junies, Mauroux, Montgesty.

Mardi 10. — Castletfranc, Castelnaud-Montratrier, Montcléra, Montdormer.

Mercredi 11. — Lascabanes.

Jeudi 12. — Fontanes, Sauzet, Touzac.

Samedi 14. — Catus, Montcabrier, Montcuq, Promilhanes.

#### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 9 février. — Comtat, Lacapelle-Marival, St-Pierre-Toirac.

Mardi 10. — Cajarc, Latronquière, Puybrun.

Jeudi 12. — Leyme, Mayrinhauc.

Vendredi 13. — Predeignes, Teysseu.

Samedi 14. — Calviac.

#### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 9 février. — Cazillac (au village des Quatre-Routes), Gramat, Labastide-Murat, Pinsac, Reilhagat, St-Germain, Ussel.

Mardi 10. — Fajoles, Thédirac.

Jeudi 12. — Milhac, St-Sozy.

Samedi 14. — Anglars-Nozac.

## ANNUAIRE OFFICIEL 1914

### Vient de paraître

A l'imprimerie du Journal du Lot

### L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du département du Lot

Nombreux renseignements. Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

### Arrondissement de Cahors

#### Lalbenque

Conseil municipal. — Dimanche 8 février, à 14 heures, réunion du conseil municipal.

#### Flaujac

Etat civil. — Mouvement de population, dans la commune de Flaujac, canton de Lalbenque, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1913 :

Naissances, 3 ; un garçon et deux filles.

Décès, 5.

Mariages, 3.

Publications de mariages, 3.

#### Aujols

Etat civil du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1913. — Naissances : huit garçons et une fille.

Décès : 10.

Publication de mariage : 1.

#### Luzech

Tourisme, Archéologie. — La plaque qui, par les soins du Comité d'initiative orne depuis quelques jours la façade de notre Mairie, appellera l'attention des Touristes et des Archéologues sur les nombreuses curiosités de Luzech.

En effet, dans notre pittoresque presqu'île sont accumulés, comme à plaisir, des vestiges de temps anciens et des merveilles artistiques ; c'est d'abord, l'Oppidum de l'Impérial, avec son mur gaulois à poutres et les ruines romaines ; plus bas, la grotte Magdalénienne et la station néolithique ; puis la Tour et ses remparts (mont Histor) ; les vieilles Maisons du XII<sup>e</sup> siècle ; la chapelle de l'Île, ce gracieux spécimen de l'architecture de la Renaissance ; les poleries gauloises et romaines découvertes au cours des fouilles récentes et dont s'est enrichi notre Musée.

Au moment où l'on s'organise en France pour la protection des sites et la sauvegarde des merveilles du passé, il convient d'approuver et d'encourager les personnes de bonne volonté qui, à Luzech, se sont mises à la tête de ce mouvement. Nous sommes heureux d'apprendre que les fouilles vont être reprises au cours de l'été par le Comité, sous la haute surveillance de M. A. Viré. Comme l'an dernier, de nombreuses journées de travail seront réservées aux ouvriers de Luzech.

(Communiqué)

#### Castelfranc

La station de Castelfranc-Ville. — Par arrêté en date du 31 janvier 1913, M. le Préfet du Lot, ordonne une enquête d'utilité publique sur la transformation en halte de l'arrêt de Prayssac et la création d'un halte à Castelfranc-ville, avec suppression du service des voyageurs et de grande vitesse à la station de Castelfranc-Prayssac.

Le délai d'enquête part du 7 février 1914 au 1<sup>er</sup> mars, pendant lequel un registre sera ouvert dans les mairies intéressées pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

Par le même arrêté, M. le Préfet nomme une commission pour entendre les personnes intéressées et donner son avis sur l'utilité du projet.

Cette commission est ainsi composée :

M. de Monzie, député, président.

M. Rouma, conseiller général.

M. Faurie, conseiller général.

M. Penel, maire de Prayssac.

M. Pailhas, maire de Castelfranc.

M. Senil, Industriel à Castelfranc.

M. Benestèbe, propriétaire à Anglars-Juillac.

Cette commission, se réunira le 28 mars 1914 à la Préfecture du Lot à 11 heures du matin.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 9 au 15 février 1914.

Répandage et cylindrage sur les routes et chemins ci-après :

1. Chemin de grande communication numéro 38, de 14k.440 à 15k.700, entre Lavernon et St-Simon ;

2. Chemin de grande communication numéro 40, de 8k.500 à 9k. à Laliner, près Flaujac ;

3. Chemin de grande communication numéro 14, de 17k.400 à 17k.500, entre Reilhac et Gramat ;

4. Chemin de grande communication numéro 2, de 38k.200 à 38k.400, à Ladignac, près Durbans ;

5. Chemin de grande communication numéro 41, de 5k.500 à 5k.840, entre Boussac et Corn.

#### Marcihac

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme Germaine Longpuech, veuve Baduel, âgée de 40 ans.

A ses trois jeunes enfants et à tous les membres de sa famille nous adressons nos condoléances.

Carnet blanc. — Samedi 14 courant sera célébré à Marcihac le mariage de M. Marcel Pages, propriétaire, avec Mlle Berthe Sirieux de La Tour, commune de Marcihac.

Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de planteurs de tabac. — Réunion aujourd'hui dimanche à 9 heures du matin à la mairie.

Ordre du jour : renouvellement du Bureau ; versement des cotisations ; organisation d'un banquet.

#### Saint-Pierre-Toirac

Bonne mesure. — D'après une décision prise par nos édiles, notre municipalité vient de faire installer un baromètre sur la place de notre commune. Depuis lors, on voit nos braves agriculteurs s'arrêter devant l'instrument, le regarder curieusement et discuter parfois avec animation.

Tous savent aujourd'hui que le baromètre peut donner des indications précieuses sur les changements du temps. Ils se promettent de profiter de leurs observations surtout en été. Nous croyons cependant devoir les informer que pour prévoir le temps avec plus de certitude, il faut combiner les indications du baromètre avec celles qui sont fournies par le thermomètre, la direction des vents, l'état du ciel, etc.

Cette réserve faite nous ne saurions trop applaudir à l'heureuse initiative de notre municipalité qui ne laisse échapper aucune occasion pour faire connaître le progrès et pour chercher le bien-être de ses administrés.

Nous espérons que dans les communes voisines, la même mesure sera prise incessamment.

#### Espeyroux

Conférence. — Dimanche prochain huit courant, M. Pezel, professeur d'agriculture à Figeac, fera une conférence à la mairie d'Espeyroux à trois heures du soir, sur les amendements et mutuelle-incendie.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Abattoirs. — Il a été abattu, pendant le mois de janvier, 16 bœufs, 28 veaux, 43 moutons et 34 porcs.

Il y a lieu d'ajouter 7.344 kilos de viande provenant de l'extérieur.

#### Montamel

Obsèques civiles. — Dimanche dernier, ont eu lieu, à dix heures du matin, les obsèques civiles de M. Barry Emile, employé des Postes, fils de M. Barry, instituteur à Montamel, qui avait succombé la veille à une longue et douloureuse maladie.

Cette triste cérémonie a eu lieu au milieu d'une affluente considérable de parents et d'amis, à la tête desquels se trouvait M. Pradauda, maire de Montamel, et tout le Conseil municipal.

Dans le cortège, on remarquait des maires et des instituteurs, venus des communes voisines.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe du jeune et regretté disparu ; le premier par M. Francoual Clément, au nom de la jeunesse de la localité ; l'autre par M. Badourès, adjoint au maire de Montamel.

### DISCOURS DE M. FRANCOUAL

Mesdames, Messieurs,

« Avant que cette tombe, si prématurément ouverte se ferme à jamais, je viens apporter à notre jeune ami, si brutalement enlevé à l'affection des siens, l'hommage de nos regrets et de notre sympathie.

« Emile s'était créé, grâce à son travail et à son intelligence, une brillante situation.

« Il marchait dans la vie fier de sa jeunesse et de sa valeur, lorsqu'une maladie impitoyable l'a terrassé au moment où ses efforts étaient couronnés de succès.

« Dévoué, complaisant, il ne comptait que des amis qui, aujourd'hui consternés, montrent en cette douloureuse occasion l'estime dont on l'entourait.

« Nous compatissons de tout cœur à votre peine si vive, pauvres parents. « Et toi, cher camarade, nous te disons adieu ! Encore adieu ! Mon cher Emile, adieu ! »

### DISCOURS DE M. BADOURÈS

Mesdames, Messieurs,

« Permettez-moi de m'incliner, respectueusement et douloureusement ému, devant cette tombe si prématurément ouverte. Permettez-moi de saluer pieusement la dépouille mortelle d'Emile Barry. Je voudrais trouver des mots assez éloquentes pour apporter un adoucissement aux regrets si amers de cette famille éplorée. Je voudrais pouvoir traduire les sentiments de tous ceux qui sommes ici pour vous dire combien est grande la part que nous prenons à leur douleur et combien nos regrets sont sincères. Mais ce qui atteste bien ces sentiments, c'est cette foule qui, en cette triste cérémonie, se presse autour d'eux.

« Je sais bien que tous ces regrets ne pourront effacer de votre mémoire l'image de votre fils chéri. Et qui donc pourrait oublier la fine silhouette de ce grand et beau jeune homme blond ? Qui donc oublierait cette figure souriante qui semblait en quête de répandre de la joie et du bonheur autour d'elle ? En effet, Emile synthétisait la sympathie. Il semait l'amitié autour de lui.

« Au cours de la longue maladie à laquelle il vient de succomber et pendant laquelle vous lui avez prodigué les soins les plus inlassables, les plus dévoués, lui, a fait preuve d'un courage, d'une énergie incomparables.

« C'était dans son amour profond pour vous, qu'il puisait ce courage et cette énergie.

« Il voulait vivre malgré tout pour vous témoigner de la reconnaissance pour tout ce que vous aviez fait et que vous faisiez pour lui.

« Certes vous l'aimiez passionnément, mais il vous rendait bien cet amour et il aurait fallu l'entendre parler avec attendrissement de tous ceux qui étaient de sa famille ; chez lui c'était un culte.

« Mais il ne fut pas seulement un bon fils, il fut aussi un camarade excellent. Ses jeunes amis viennent de lui en apporter la preuve. »

M. Badourès, en excellents termes, rappelle la vie de Barry : élève très appliqué à l'école, puis employé des P. T. T. intelligent, très apprécié, très bien noté, au régiment, soldat discipliné, estimé de ses chefs.

« Mais pourquoi, ajoute M. Badourès, renouveler tous ces chers souvenirs, je ne ferais qu'aviver la douleur de ses parents.

« Et voilà, malgré toutes ces vertus, la mort nous l'a ravi, mais comme a dit le poète :

La mort à des rigueurs à nulle autre pareilles  
On a beau la prier  
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles  
Et nous laisse écrier.

Puis M. Badourès, après avoir salué le libre-penseur qu'était Barry, lui adresse le dernier adieu.

« Dors en paix, mon cher ami, si les cloches n'ont pas sonné ton glas funèbre, nos cœurs l'ont fait, si un prêtre n'a pas recité des prières sur ta tombe, nous, nous conserverons pieusement ton souvenir.

« En terminant, je citerai ces mots de Victor Hugo : « Les penseurs ne se défont pas de Dieu, ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond ; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes. Oh ! les nobles âmes de nos morts ne tombent pas dans un piège. Non, le néant n'est pas un mensonge. Non, elles ne rencontrent point dans les ténèbres cette captivité effroyable, cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant. Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, le vol sublime de leur destinée immortelle. »

« Ami, c'est ainsi qu'il en sera pour toi, je te dis non pas adieu, mais au revoir dans cet au-delà. »

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

*Faillite*  
du sieur Emile MARTY,  
horloger bijoutier,  
demeurant à Cahors,  
5, Rue Fénelon, 5.

**Convocation des créanciers pour concordat ou contrat d'union.**

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre.

**Le vingt février prochain,** jour de vendredi, à quatorze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu; — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

**150 fr. par mois.** Travail facile ch. soi toute l'année, assuré par **contrat** sans apprentissage, sur nos tricoteuses brevetées. La plus importante M<sup>me</sup> du genre. Gd Prix, Méd<sup>lle</sup> d'or. Traité dir. av. s. clients. **Cie La Prévoyante.** bur. M. 11, rue Lacharrière, Paris.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Carnaval 1914**

*Validité exceptionnelle des billets aller et retour*

A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 19 février au dernier train du mercredi 25 février les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. Nos 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 25 février.

**Sports d'Hiver au Lioran (Cantal)**

(Altitude 1200 mètres)

*Ligne d'Aurillac à Murat*

La température particulièrement basse qui règne tout l'hiver au Lioran (Cantal) et d'abondantes chutes de neige vont favoriser les Fêtes Sportives qui y sont organisées par le *SKI Club* pour les Dimanches 1<sup>er</sup>, 8 et 15 Février 1914.

En outre, pendant les jours Gras, le dimanche 22, le lundi 23 et le mardi 24 février 1914 auront lieu de grandes épreuves internationales avec courses de fond, courses militaires et concours de saut.

A l'occasion de ces Fêtes qui s'annoncent brillantes, la Compagnie d'Orléans tiendra ouvert jusqu'au 24 février 1914, l'Hôtel des Touristes qu'elle a édifié au Lioran même et qui comporte le chauffage central.

Rappelons que ces Fêtes et Concours ont lieu tout à proximité de la station et de l'hôtel.

*Pyrénées et Golfe de Gascogne*

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'an-

née de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents *via* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 123 fr. — Prix, 2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circu-

ler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

**L. MAURY**

*Chirurgien-Dentiste*

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris*

*Lauréat de l'Ecole Dentaire de France*

**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**

*et des Ecoles Normales*

**8, RUE FÉNELON, en face la Halle**

*Consultations de 9 à 6 heures*

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

*Jeudi 5 Février 1914*

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	1.292	771		0,82	0,78	0,70
Vaches.....	702		117	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	160			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	1.003	1.581	61	1,10	1,05	1,00
Moutons.....	12.843	7.632	1.787	1,15	1,10	1,02
Porcs.....	5.390	3.052		0,52	0,50	0,49

**OBSERVATIONS.** — Vente difficile sur toutes les marchandises.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

**Représentants**

demandés p<sup>r</sup> placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

25 francs par sem. p. écrit. d'une heure p. jour chez soi. Ecr. JULES, via Morghen, 2, Vomero Naples, Italie. Affr. à 0 fr. 25.

*Le propriétaire-gérant :*

A. COUESLANT.



**LACTINA SUISSE**

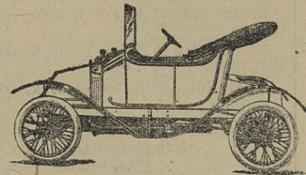
MARQUE A L'ANCRE  
ALIMENT COMPLET POUR  
**VEAUX & PORCELETS**  
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL  
28 ANS DE SUCCÈS  
Usine et Bureaux, Place des Charpennes, LYON  
En vente chez les Dépositaires, Vétérinaires, Pharmaciens, Grainetiers, Epiciers, Quincailliers, etc.

**CHAUFFEURS**

**Connaissez-vous**

**LES NOUVEAUTÉS 1914 ?**

*C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.*



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

**L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS**

**Boulevard Gambetta, CAHORS**

Seul concessionnaire pour le Lot.

Etudes de M<sup>e</sup> MOISSINAC, Notaire à Brive (Corrèze)  
et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)  
(Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

**VENTE SUR LICITATION DE MAISONS ET JARDINS**

*Situés à Brive, Avenue de la Gare.*

**EN DEUX LOTS**

**Mises à Prix : 1<sup>er</sup> Lot : 10.000 francs**  
**2<sup>e</sup> Lot : 10.000 francs**

**Adjudication fixée au Lundi deux Mars mil neuf cent quatorze, à une heure du soir, en l'étude de M<sup>e</sup> MOISSINAC, Notaire à Brive, sise Boulevard de Corrèze.**

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac, le six novembre mil neuf cent treize, enregistré et signifié.

Aux requête, poursuite et diligences de :

1<sup>o</sup> Monsieur Eugène MARZARIT, soldat au 22<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie coloniale, en garnison à Hyères (Var), mais actuellement en détachement à Scutari (Albanie) ; 2<sup>o</sup> Monsieur Henri MARZARIT retraité, demeurant à Marseille route d'Aix, numéro 104 ; 3<sup>o</sup> Monsieur Guillaume MARZARIT, receveur des postes en retraite, demeurant à Tulle (Corrèze) ; 4<sup>o</sup> Madame Jeanne MARZARIT, sans profession, épouse de Monsieur Edouard VEAUX, Docteur en médecine et de ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Asnières (Seine), rue de Colombes, numéro 2 ; 5<sup>o</sup> Madame Jeanne MARZARIT, sans profession, veuve de Monsieur Jean DELVERT, demeurant à Asnières, rue de Colombes, numéro 2.

Licitants ayant M<sup>e</sup> NUVILLE

pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Césarine LAURENT, veuve BLOT, concierge, demeurant à Villeurbanne (Rhône), Grande rue des Chorpennes, numéro 65, prise comme tutrice dative de Monsieur Antoine BLOT, mineur, domicilié avec elle.

Co-licitants ès-qualités ayant M<sup>e</sup> BRU pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac. 2<sup>o</sup> Monsieur Jean PHILIPPAZ, tulliste, demeurant au dit Villeurbanne, Impasse Vialatoux, numéro 17, pris en qualité de subrogé tuteur dudit mineur Antoine BLOT.

Il sera procédé le lundi deux mars mil neuf cent quatorze, à une heure du soir, à Brive, Boulevard de Corrèze, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MOISSINAC notaire au dit Brive, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de la dame Marie MARZARIT, veuve de Monsieur Antoine SOULA-

CROIX, quand vivait, sans profession, domiciliée à Puybrun (Lot).

**DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE**

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Les immeubles à vendre consistent en :

**DEUX MAISONS**

sises à Brive, avenue de la Gare, savoir :

1<sup>o</sup> L'une formant le premier lot, porte le numéro 30, et comprend : rez-de-chaussée élevé sur cave, à quatre pièces, premier étage à quatre pièces et un cabinet, quatre autres pièces et un cabinet au second étage, avec une mansarde et des greniers au-dessus, et enfin comme dépendances, sur le derrière, une cour où existent des cabi-

nets d'aisances et un petit jardin à la suite. Le tout figure au plan cadastral de Brive, section I, sous le numéro 49 p, lieu dit à Bagatelle, comme occupant une superficie de un are quarante-six centiares et confronte à l'avenue de la Gare, à Madame Martinet et à maison Bousquet venant des héritiers Delbary.

Cette maison est bâtie en pierres et couverte en ardoises ; elle est imposée au cadastre sur un revenu de cinq cent vingt-cinq francs ;

2<sup>o</sup> La seconde maison formant le deuxième lot porte le numéro 29 et comprend : cave en sous-sol avec porte d'accès sur l'avenue de la Gare, rez-de-chaussée divisé en vestibule, cuisine, salle à manger et salon, premier étage à deux grandes chambres, water-closet et vestibule, où existe un grand placard en bois fixe, et deux chambres mansardées et grenier au-dessus, et enfin une terrasse sur le derrière avec jardin à la suite, qui a une sortie directe par un portillon en fer sur une impasse de trois mètres de largeur

perpendiculaire au Boulevard Marbeau. Cette maison et le jardin en dépendant confrontent à immeuble Ruand, à l'avenue de la Gare, à Monsieur Marzarit l'un des co-héritiers et à la dite impasse sur laquelle existe un droit de passage de toute nature. Ils figurent au plan cadastral de Brive section I, sous le numéro 48 p, lieu dit à Bagatelle, comme occupant une superficie de trois ares treize centiares, et la maison y est imposée sur un revenu de six cents francs.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la ville de Brive, canton et arrondissement du dit, département de la Corrèze.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par M<sup>e</sup> Moissinac, notaire, commis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Monsieur Moissinac, notaire à Brive, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de ven-

te seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus indiqués, en deux lots, et sur les mises à prix ci-après savoir :

La maison numéro 30, formant le premier lot de Dix mille francs, ci. . . . . **10.000 fr.**

La maison numéro 29, formant le deuxième lot, de Dix mille francs, ci **10.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac le deux février mil neuf cent quatorze.

**L. NUVILLE,**  
Avoué.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MOISSINAC, Notaire à Brive, Boulevard de Corrèze, chargé de la vente, et à M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Avoué à Figeac (Lot), Boulevard Labernade, poursuivant la vente.